

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	20 (1949)
Heft:	4
Rubrik:	Rapport annuel : exercice 1948

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXe ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N° 4 AVRIL 1949

SOMMAIRE :

Rapport annuel et comptes de l'exercice 1948

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1948

L'année 1948 a été caractérisée dans le Jura par la prospérité. Notre population a pu œuvrer dans la paix et la tranquillité. Le travail n'a manqué nulle part et le spectre du chômage est resté dans son antre. Puisse-t-il en être ainsi longtemps encore !

Dans tous les secteurs de l'industrie l'occupation a été constante et régulière, qu'il s'agisse de la production destinée à l'exportation ou de celle servant à couvrir les besoins du pays.

Il est vrai cependant que les difficultés de vendre à l'étranger deviennent de plus en plus grandes et qu'en bien des pays on tente d'élever un barrage contre les marchandises suisses. Ce n'est pas que nos produits ne soient pas demandés, bien au contraire. Ici on les accuse de faire de la concurrence aux fabrications indigènes, là on craint notre monnaie trop « dure », mais on est unanime à reconnaître la « qualité » suisse. Et c'est notre force, une force qu'il ne faut pas galvauder, qu'il faut cultiver comme une plante extrêmement précieuse et délicate. Tant que notre horlogerie, notre petite mécanique de précision, nos autres articles d'exportation s'efforceront de s'approcher toujours plus de la perfection, sans se reposer sur les lauriers conquis, nous aurons l'espérance de conserver dans une mesure appréciable nos marchés étrangers.

Autrefois, avant la dernière guerre, les pays avaient surtout recours aux tarifs douaniers pour se protéger de la concurrence du dehors. D'autre part, pour forcer l'exportation, certaines nations puissantes ne craignaient pas de pratiquer le « dumping ». Cette méthode consistait à vendre à l'étranger au-dessous des prix en vigueur dans le pays producteur, bien souvent même au-dessous du prix de revient.

Aujourd'hui, on a trouvé mieux et plus simple. On donne deux valeurs à l'unité de monnaie dans le commerce international : une valeur d'exportation relativement basse et une valeur d'importation plus élevée, ce qui permet pratiquement de prohiber ou de rendre très difficile l'entrée de certaines marchandises et d'autre part de favoriser grandement l'exportation.

Il est juste de dire que peu de pays pratiquent ce système, invention du financier allemand Schacht. Dernièrement, c'est l'Argentine qui semblait vouloir se diriger dans cette voie.

Le contingentement des produits et leur classement en articles de première nécessité ou de luxe est un autre moyen de freinage des

échanges. Et chose curieuse, certains pays jugent que la Suisse ne vend en général que des objets de luxe ou non nécessaires.

Les accords économiques conclus par notre pays sont caractérisés depuis près d'une vingtaine d'années par l'application d'un système qui prévoit la compensation bilatérale des paiements, de façon que la balance commerciale de chacun des partenaires reste équilibrée entre eux dans la mesure du possible. Tous les règlements de comptes doivent passer par les offices de « clearing », ce qui complique singulièrement les formalités à remplir dans le commerce international.

Les conventions à base multilatérale, comprenant la clause de la nation la plus favorisée, comme elles existaient autrefois, régularisaient le commerce entre les divers pays d'une manière beaucoup plus souple et plus normale. Mais pour y revenir, il faudrait pouvoir effectuer la stabilisation des monnaies et des changes, revenir à la commune mesure que constitue l'or et appliquer intégralement les accords de Bretton Wood. En attendant le système bilatéral nous est imposé et nous ne pouvons faire autrement que de nous y soumettre.

Les négociateurs de la Suisse ont réussi jusqu'à maintenant dans la défense de nos positions économiques essentielles et nous nous en félicitons. Le service des intérêts des capitaux investis ou placés à l'étranger est resté en revanche quelque peu en souffrance. Espérons que dans ce secteur aussi, qui joue son rôle dans l'équilibre de la balance commerciale, on verra bientôt une amélioration.

L'année 1948 a été favorable non seulement à l'industrie et au commerce, mais aussi à l'agriculture. Malgré une assez longue période de pluie pendant l'été, les récoltes ont été bonnes. Celles des fruits a été particulièrement abondante. Le vignoble des bords du lac de Biel a fourni un vin de qualité, le temps ayant été propice en septembre et octobre.

Dans l'ensemble, 1948 a été une année sèche. Les pluies de l'été n'ont pas réussi à compenser le déficit des précipitations qu'il eut fallu pour atteindre la moyenne ordinaire. L'eau fait défaut dans le sol et le débit de bien des sources a diminué d'inquiétante façon. Plusieurs communes cherchent à compléter leur alimentation en eau potable et de plus en plus on se tourne vers les nappes phréatiques, les sources importantes utilisables étant toutes captées. Comme précédemment déjà, la production du courant électrique s'est ressenti de la sécheresse. Des restrictions incisives ont dû être décrétées pendant l'hiver 1948/49 dans la consommation de l'électricité dans l'industrie et dans les ménages.

Après ces remarques d'ordre général, nous passerons en revue les faits principaux de la vie et de l'activité de notre association en 1948.

I. Organes de l'association

1. Comité et commissions

Aucun changement n'est survenu en cours d'exercice dans la composition du comité. Ci-après les personnes qui en font partie :

Président : M. F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier.

Vice-président : M. V. Henry, préfet, Porrentruy.

Secrétaire : M. R. Steiner, directeur du Progymnase, Delémont.

Caissier : M. H. Farron, Cdt d'arrondissement, Delémont.

Membres :

- M. P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
- M. E. Baumgartner, maire, Bienne.
- M. P. Billieux, maire, Porrentruy.
- M. H. Born, maire, Moutier.
- M. F. Degoumois, député, Tramelan.
- M. A. Grimaître, publiciste, Saignelégier.
- M. M. Henry, administrateur postal, Porrentruy.
- M. M. Jobin, avocat, Saignelégier.
- M. A. Oettinger, commissaire au rapatriement, Bâle.
- M. P. Maillat, inspecteur forestier, Delémont.
- M. O. Schmid, préfet, La Neuveville.
- M. W. Sunier, préfet, Courtelary.
- M. O. Schmitz, industriel, Granges (Sol.).
- M. A. Seggigner, secrétaire communal, Laufon.
- M. H. Weibel, instituteur, Saint-Imier.

Dans les commissions, il n'y a eu que peu de mutations. M. Marc Benoit, président du tribunal, à Moutier, est nommé membre de la Commission sociale et M. Willy Sunier, préfet, à Courtelary, dans celle des affaires communales.

Nous donnons ci-dessous, la liste des commissions avec leur président :

- Protection de la nature* : M. le Dr R. Baumgartner, à Delémont.
- Protection des sites et d'urbanisme* : M. F. Reusser, Moutier.
- Tourisme pédestre* : M. R. Steiner, Delémont.
- Commission scientifique* : M. L. Lièvre, Porrentruy.
- Affaires communales* : M. J. Schlappach, Tavannes.
- Travail à domicile* : M. H. Reber, Reconvilier.
- Commission sociale* : M. M. Bindit, Moutier.
- Commission agricole* : M. E. Loeffel, Courtemelon.
- Commission forestière* : M. P. Maillat, Delémont.

2. Mouvement des membres

La liste de nos membres est allée en augmentant et nous nous réjouissons que de nouvelles forces se soient ralliées à notre association. Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux venus.

La reconnaissance du comité va à nos anciens membres dont un grand nombre sont des fidèles de la première heure. Il est réconfortant de constater qu'il existe au sein de notre groupement une solidarité de bon aloi pour la défense des intérêts du Jura.

L'état des membres se présentait comme suit à la fin de l'année 1948 :

- 99 (99) communes municipales et bourgeoises ;
- 61 (53) sociétés ayant un caractère d'utilité publique, professionnel ou économique ;
- 5 (5) compagnies de chemins de fer ;
- 133 (126) entreprises industrielles ou commerciales ;
- 472 (468) membres individuels.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Administration

1. Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle a été réunie le 22 mai 1948, à 9 h. 45, à la grande salle des assises à l'Hôtel de ville de Delémont, avec la participation de plus de 70 personnes.

En ouvrant l'assemblée, le président a le plaisir de saluer les invités ci-après :

MM. Ch. L'Eplattenier, secrétaire de la Direction cantonale de l'économie publique, Berne ; M. Dr E. Jenny, secrétaire de la Direction de l'intérieur du canton de Bâle ; J. Gressot, conseiller national, Porrentruy ; J. Chételat, député, Courtételle ; E. Faivet, préfet, Delémont ; P. Moeckli et A. Peter, conseillers municipaux, Delémont ; M. Rais, secrétaire de bourgeoisie, Delémont ; O. Schmid, préfet, La Neuveville, représentant de Pro Jura ; A. Rebetez, professeur, Porrentruy, président central de l'Emulation ; R. Engel, Douanne, représentant de la Société d'utilité et d'économie publique du canton de Berne ; W. Iff, secrétaire de la Chambre du commerce et de l'industrie, à Biel ; D. Genton, ing., représentant la Direction du 1er arrondissement des CFF ; E. Greub, directeur des FMB, Delémont ; Zimmerli, représentant de la Commission cantonale de la protection de la nature, Berne ; Lamparter, de la section Birstal de l'Union cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, Delémont ; A. Stauffer, anc. conseiller d'Etat, Corgémont ; P. Rebetez, professeur, Delémont.

MM. les rédacteurs Schnetz (*Démocrate*) ; Fell (*Journal du Jura*) ; Gressot (*Le Pays*) ; M. Robert (*Petit Jurassien*) ; Dreyer (*Der Bund*) ; Resch (*Volksfreund*).

L'assemblée débute par l'allocution présidentielle suivante :

Messieurs,

L'ADIJ, qui groupe un nombre toujours plus grand de Jurassiens et d'amis du Jura, a une fois de plus le privilège de tenir ses assises annuelles dans la bonne et antique ville de Delémont. C'est ici, dans ce bâtiment même que se trouve son berceau ; c'est ici qu'en 1926, le conseil communal, présidé alors par Me Alexandre Hof et sur la proposition de M. Georges Moeckli, conseiller municipal, actuellement conseiller d'Etat, prit la décision de réunir les représentants de Porrentruy, Laufon, Moutier, St-Imier, Delémont et du comité pour la défense des intérêts économiques de la vallée de Tavannes et environs en vue de « défendre les intérêts du Jura mis en péril par la politique ferroviaire des Chemins de fer fédéraux ». Tous répondirent à l'appel, sauf St-Imier qui pendant quelques années se cantonna dans une position d'attente pour se rallier plus tard au mouvement.

L'ADIJ était fondée. Dès les premières séances du comité préparatoire, le rayon d'action et le programme furent élargis.

La petite plante frêle, sans racines profondes cherchant l'air et la lumière, avait été mise dans une bonne terre. Elle se développa et elle est devenue, avec les années, un arbre sain et vigoureux, qui étend ses ramifications sur le Jura tout entier et même au-delà des limites de notre petit coin de terre. On pourrait presque dire au-delà des océans — si un grain de modestie ne nous arrêtait ! — puisque dans son avant-dernière séance le comité a reçu comme membre un compatriote établi au Brésil.

Tout cela pour affirmer qu'à Delémont nous nous trouvons chez nous et que nous sommes heureux de nous y rencontrer.

Nous voulons placer l'assemblée générale de ce jour sous le signe de l'espoir et de la foi en l'avenir.

Espoir que les grands de ce monde finiront par s'entendre et qu'ils voudront bien laisser chaque pays, aussi petit soit-il, choisir lui-même le chemin de sa destinée s'il n'est pas, par sa volonté, un objet de trouble pour ses voisins.

Espoir de voir s'organiser, et cela nous touche, les Etats-Unis d'Europe par le libre consentement de tous sur les bases solides qui ont été évoquées à La Haye ces derniers temps.

Espoir que le travail dans nos usines ne diminuera pas ces prochaines années dans une mesure qui ferait réapparaître le spectre du chômage et que la prospérité actuelle ne détourne pas notre peuple de ses habitudes de simplicité et de modestie.

Espoir aussi que pour l'agriculture l'année qui s'annonce bonne tienne ses promesses.

Espoir que les voies de grand trafic ne délaissent pas notre contrée et que dans ce domaine, grâce aux efforts conjugués de toutes les bonnes volontés, ils soit possible de maintenir et de développer les positions acquises.

Espoir enfin de voir, le Jura prendre la place qui lui revient dans le canton de façon à supprimer toutes les sources de malentendus et de conflits. Si le résultat final est celui que nous attendons, et nous n'avons pas de raisons de douter que le désir d'entente et la volonté d'atteindre le but existent de part et d'autre, l'A D I J aura la satisfaction d'avoir collaboré activement, au comité de Moutier, avec les deux grandes associations sœurs, l'Emulation jurassienne et Pro Jura, ainsi qu'avec les partis politiques, à une belle et noble cause, la cause du Jura qui nous est chère.

C'est dans ces sentiments que je déclare ouverte, l'assemblée générale de ce jour.

Le président rappelle ensuite la mémoire des membres décédés au cours de l'année 1948. Ce sont : M. le Dr Eguet, Corgémont ; M. Jos. Meury, Delémont ; M. H. Reusser, Moutier ; M. F. Jabas, Court ; M. Ch. Bangerter, Berne.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence pour honorer ceux qui nous ont quittés pour toujours.

Le procès-verbal de l'assemblée générale précédente tenue à Moutier, le 26 avril 1947, est approuvé.

Le rapport d'activité, commenté par le président, suscite quelques remarques. M. Burger, Porrentruy regrette que le comité économique de Porrentruy ne soit pas mentionné dans la liste des organisations entretenant des relations avec l'A D I J. M. Chapuis, Reconvilier, recommande la continuation de l'action en vue d'améliorer les communications ferroviaires de la vallée de Tavannes avec Bienne et La Chaux-de-Fonds. M. Grimaître, Saignelégier rompt une lance en faveur de l'intervention de l'A D I J pour sauver le régional Saignelégier-Glovelier.

Après quoi, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Les comptes le sont également selon la proposition de M. W. Wüst, Moutier, au nom des vérificateurs de comptes.

Sur proposition du comité, l'assemblée décide de porter la cotisation annuelle des membres individuels de 6 à 8 fr. pour l'année 1949. Elle adopte le budget présenté par le caissier au nom du comité.

Le président remercie l'assemblée de sa confiance et ses fidèles collaborateurs de leur dévouement.

Puis on passe à la nomination des vérificateurs de comptes pour 1949. Sont désignés :

M. W. Wüst, Moutier, (ancien).

Commune de Bassecourt (ancienne).

Commune de Cortébert (nouvelle).

Une révision partielle des statuts proposée par le comité est acceptée par l'assemblée.

Le dernier tractandum de l'ordre du jour appelle l'examen du programme d'activité. Celui-ci est approuvé en tenant compte des vœux émis par plusieurs participants, entre autres par M. Burger, Porrentruy, qui désire que l'A D I J constitue deux nouvelles commissions, celles du commerce et de l'industrie, et par M. Comte, Courtétable, qui demande l'intervention de l'A D I J pour obtenir une plus juste estimation de la propriété foncière agricole.

La séance administrative terminée, la municipalité de Delémont offre un vin d'honneur dans sa belle salle de réception du 1er étage. Ce geste aimable a été vivement apprécié.

A 11 h. 30, tout le monde se retrouve dans la salle de séance pour entendre deux exposés fort intéressant, l'un de M. E. Greub, directeur des FMB, réseau de Delémont, sur l'électrification des fermes de montagne, le second, de M. le Dr P. Rebetez, professeur à Delémont, sur « Essai de sociologie delémontaine », manière originale et captivante de présenter l'histoire d'une ville. Les deux orateurs ont été vivement applaudis. Qu'ils veuillent bien recevoir encore ici nos meilleurs remerciements de s'être mis si aimablement à disposition.

Les deux travaux ont été publiés dans le Bulletin.

La journée se termine par un repas en commun fort bien servi à l'hôtel du Soleil, au cours duquel M. l'ingénieur Peter apporta le salut de la Municipalité.

2. Séances et délégations

Le comité s'est réuni 4 fois en cours d'exercice et le bureau 17 fois. Il y a eu en outre deux séances spéciales constitutives de commissions et une conférence des horaires. Comme on peut s'en rendre compte par cette petite statistique, le travail n'a pas manqué durant l'année et le moment viendra sans doute bientôt où il faudra songer à parfaire notre organisation.

Une partie importante de l'activité de l'A D I J est dévolue aux commissions. Celles-ci ont de belles tâches à résoudre dans des domaines qui demandent des connaissances spéciales. Nous exprimons nos sentiments de vive reconnaissance aux présidents et à leurs collaborateurs de celles qui ont rempli leur programme en 1948. On trouvera plus loin le compte-rendu de leurs travaux.

Plusieurs délégations se sont rendues auprès d'autorités et administrations fédérales, cantonales et ferroviaires.

3. Relations avec d'autres groupements

Comme par le passé, nous avons entretenu d'excellentes relations avec un certain nombre de groupements amis, sociétés, associations, organisations. Ces contacts permettent de se renseigner mutuellement, de collaborer à l'occasion et, pour ce qui concerne spécialement le Jura, de délimiter les champs d'activité.

Voici les associations et organisations avec lesquelles nous entretenons des relations amicales :

Société jurassienne d'Emulation,
Société jurassienne de développement « Pro Jura »,
Syndicat d'initiative de Bâle,
Heimatschutz bernois,
Chambre de commerce de Bâle,
Société pour la protection des rives du lac de Bienne,
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz,
Office d'économie forestière, Soleure,
Comité économique, Porrentruy.

D'autre part, l'A D I J est membre des organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires,
Fédération des sociétés du Pied du Jura,
Loterie cantonale « Seva »,
Association cantonale des propriétaires de forêts,
Association bernoise de tourisme pédestre,
Ligue suisse pour la protection de la nature,
Société cantonale d'utilité et d'économie publique,
Fondation de la Flèche du Jura,
Société pour l'entretien du château du Schlossberg,
Union des Sociétés suisses de développement,
Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois,
Chambre de commerce française en Suisse.

4. Bulletin

Le bulletin a paru 12 fois au cours de l'année, vers le 20 de chaque mois. Son tirage moyen est de 1650 exemplaires par mois, et de 18,500 exemplaires en tout. Le service gratuit aux membres a absorbé 9103 exemplaires, celui des abonnés 4739 exemplaires, la propagande le reste.

Le nombre des abonnés a passé de 385 au 1er janvier à 408 au 31 décembre.

Malgré le rendement réjouissant de la partie publicitaire, 3745.25 francs ou 2626.95 francs après déduction des frais d'impression et de papier, le bulletin ne peut pas tourner avec ses propres ressources. Le prix de l'abonnement correspond assez exactement au prix de revient.

Notre organe reste cependant un élément important de notre activité. Il constitue un lien régulier entre le comité et les membres. Il est répandu dans des cercles étendus de lecteurs. Il a acquis droit de cité et nous travaillerons toujours plus à le développer et à le répandre. Nous comptons pour cela sur la fidélité de nos membres et abonnés et aussi sur leur collaboration. Nous publierons volontiers les

travaux et études qui nous seront soumis et examinerons avec intérêt toutes les suggestions que nos membres pourraient nous soumettre quant à la tenue rédactionnelle du bulletin.

5. Finances

L'ADIJ s'enrichit ! Ce n'est pas un effet du hasard, ni non plus le fait d'un égoïsme dissimulé sous une apparence de générosité réservée; encore moins le fait d'une action limitée ou à courtes visées, mais la résultante d'un exercice annuel normal, sérieux et sagement conduit. Une raison toutefois prime les autres, c'est que nous avons touché notre part des « Seva » 44 à 49 sur un seul exercice, alors qu'une partie eut dû figurer déjà au tableau de nos ressources de 1947. D'autre part, une importante subvention conditionnelle votée en faveur de l'Hôtel Chasseral n'a point été versée à ses dirigeants. Ce n'est qu'une question d'échéance remise, mais momentanément ce montant capitalisé dore encore un peu plus notre situation.

Au sujet des loteries « Seva » il convient de reconnaître que si elles stimulent l'envie des Associations non membres, elles restent une source bienvenue et importante de revenus qui peut tarir d'un moment à l'autre. Une sage prudence s'impose, des temps difficiles peuvent surgir contre lesquels il faut s'armer. Le meilleur appui demeure en fin de compte celui que donne le sociétaire fidèle, ami sincère et désintéressé de l'Association. C'est à nos membres que s'adresse d'abord la reconnaissance du caissier et celle du comité ensuite.

Les cotisations donnent le chiffre imposant de *Fr. 11.155.95* ainsi réparti :

Membres	Nombre en 1948	en 1947	Montants versés
a) Communes	84	82	2294.15
Communes (Vallée Tavannes)	13	13	300.—
b) Sociétés d'utilité publique	17	15	475.—
c) Sociétés à caractère professionnel	41	38	1115.—
d) Industries et commerces	120	118	3705.—
e) Membres individuels	467	465	3168.—
Total	743	731	11057.15

A l'exception de quelques irréductibles retardataires dans le paiement de la cotisation, nous avons le droit de nous féliciter de la manifestation évidente de sympathie dont nous sommes l'objet lorsque rentrent à flots les bulletins de versement préparés nominatalement. Quelle simplification pour le caissier et quel appui moral pour le bureau de notre comité ! Que nos sociétaires en soient ici remerciés sincèrement.

Nous avons malheureusement dû enregistrer le silence absolu et sans justification de quatre sociétaires. Cette carence a été compensée par quelques nouveaux membres, de telle sorte que l'ascension continue.

Rompant avec le passé en ce qui concerne la présentation de l'extrait des comptes, nous avons tenu à vous le soumettre en un tout qui donne une image plus exacte et plus complète de la situation financière de l'ADIJ. Ces comptes sont expressifs et de nature telle qu'ils ne justifient point de longs commentaires. Nous aimerions attirer votre attention sur les valeurs cotisations et bulletin. Notre petit

trait d'union, toujours plus apprécié et demandé, demeurera déficitaire parce que nous nous obstinons à ne pas bonifier ce compte de la contre-valeur des quelque 750 exemplaires remis à titre gracieux à nos membres. Quoi qu'il en soit il est né viable et peut continuer son œuvre. Nous nous acquittons d'un devoir agréable, celui d'exprimer notre gratitude aux industriels, commerçants et entrepreneurs qui veulent bien nous permettre d'insérer leurs annonces dans notre bulletin. C'est un appui financier solide auquel nous sommes sensibles.

Les subventions suivantes ont été accordées :

Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy	2 × 500.—	1000.—
Revue Transjurane, Tramelan	250.— + 150.—	400.—
Commission de tourisme pédestre	400.— + 2 × 500.— + 250.—	1650.—
M. Pfänder, sculpteur, La Neuveville		333.—
Société hippique Porrentruy		200.—
Maison de Jeunesse, Delémont		1000.—
Aéro-Club Porrentruy		200.—
Marché-concours Saignelégier		200.—
Comité économique Porrentruy		500.—
Cours de sculpture Boncourt		200.—
Sinistrés de Mitholz		500.—
Monument en l'honneur de la Vendange La Neuveville		1000.—
Société de développement Tramelan		500.—
Subvention en faveur du sentier des gorges de Moutier		2585.—
Subvention conditionnelle à l'Hôtel de Chasseral		2000.—
Pro Jura Delémont		100.—
		12468.—

Nos diverses commissions ont absorbé *Fr. 3654.70* en travaux dont la justification paraît sous rubriques présentées par leurs présidents respectifs.

III. Activité

1. Affaires ferroviaires

Le Jura doit continuer de vouer la plus grande attention à son réseau ferré s'il ne veut pas voir le trafic péricliter. Il est traversé par une grande ligne internationale reliant la France à l'Italie par le Lötschberg et par celle, importante également, conduisant de Bâle en Suisse romande. Les deux sont exposées à la concurrence, c'est-à-dire au danger de voir leur trafic naturel détourné par d'autres voies. Dans les relations de Paris et de Londres, avec Milan par exemple, le Gothard cherche à reprendre ses anciens droits d'avant le percement des Alpes bernoises. La France a une tendance marquée de négliger la ligne de Delle au profit de celle de Bâle par l'Alsace.

Et puis nos malheureux chemins de fer régionaux, comme sœur Anne, ne voient rien venir. Après une dizaine de plans de réorganisation technique, après des discussions sans fin, ils sont dans un état de vétusté de plus en plus alarmant. La voie, le matériel roulant, tout est à refaire. Les meilleures bonnes volontés ont de la peine de trouver le nombre respectable de millions nécessaires. En 1948, les intéressés se sont enfin mis d'accord sur un programme de réfection et

de modernisation. Du plan 9 on est revenu au plan 4, qui prévoit pour les Franches-Montagnes un réseau unifié à voie étroite et électrifié.

L'action de l'ADIJ s'est exercée en 1948 sur les deux plans qui viennent d'être évoqués : CFF et chemins de fer privés. Ci-après les principaux points touchés :

1. *Horaire.* — Nous avons eu la satisfaction de constater que les CFF avaient admis un certain nombre de nos revendications après un examen approfondi de nos requêtes. Nous leur en devons de la reconnaissance, comme aussi à la Direction cantonale des chemins de fer qui a fait son possible pour soutenir nos efforts.

Voici en résumé ce qui a été obtenu :

Ligne Biel-Delémont-Bâle : Un nouveau train direct Biel (dép. 13.31)-Bâle (arr. 14.52) avec correspondances de Genève et de Berne. — Un train léger direct Bâle (dép. 19.00)-Biel (arr. 20.10)-Genève (arr. 22.12). — Arrêt du train pour Paris 145 à Granges (23.18) et à Moutier (23.28). — Arrêt du direct de Bâle 222 à Laufon (20.11). — Acheminement du direct 222 (Bâle dép. 19.50)-Delémont (20.28/33)-Biel (arr. 21.13) sur Berne (arr. 21.51). — Etablissement à Biel et à Granges de la correspondance des directs tardifs de la Suisse romande et de Zurich pour le Jura. — Introduction d'une nouvelle relation Biel-Delémont-Biel au milieu de la matinée, par trains omnibus.

Ligne Delémont-Delle : Retardement du train 1737 entre Porrentruy (dép. 22.57)-Delémont (arr. 23.34).

Ligne Biel-La Chaux-de-Fonds : Introduction d'un train tardif le samedi et le dimanche Biel (dép. 23.23)-La Chaux-de-Fonds (arr. 0.28) et en sens inverse les mêmes jours d'un train tardif La Chaux-de-Fonds (22.23)-Biel (23.13). — Introduction d'un train d'abonnés Biel (dép. 17.50)-Soncetboz (arr. 18.13).

Ligne Soncetboz-Delémont : Avancement de 7 minutes du train 1771 Soncetboz (dép. 18.36)-Delémont pour réduire le temps d'attente à Soncetboz. — Marche du train tardif 1779 le samedi et le dimanche Soncetboz (dép. 23.47)-Malleray (0.07).

Si tous les vœux du Jura ne sont pas comblés, il faut reconnaître que les résultats atteints sont encourageants.

2. *Améliorations techniques* : Trois de nos revendications anciennes se sont réalisées au cours de l'année 1948 :

a) L'internationalisation de la gare de Porrentruy où les nouveaux services fonctionnent depuis le 8 mai 1948 à la satisfaction générale. La France cependant a de nouveau souligné en fin d'année le caractère provisoire de cette institution. Selon elle, la gare internationale devrait être transférée à Delle. Notre tâche n'est donc pas terminée.

b) L'établissement d'un troisième quai à la gare de Delémont.

c) L'installation d'une station de bloc dans le tunnel de Moutier à Granges.

3. *Doubles voies* : Nous avons continué au cours de l'année de demander le doublement de la voie entre Moutier et Choindez, Biel et La Neuveville, Delémont et Aesch. Cela a provoqué des interven-

tions de nos conseillers nationaux au Département fédéral des chemins de fer et de M. le conseiller aux Etats Möckli à la Chambre haute. Nous nous élevons surtout contre le code d'urgence qui a été établi en vue de la réalisation d'un plan décennal. Après que le tronçon Moutier-Choindez figurait il y a quelques années au premier rang, il est relégué maintenant à l'arrière-plan. L'assurance a été donnée que l'énumération des lignes à équiper en double-voie ne constituait pas l'ordre dans lequel les travaux doivent être effectués. Nous en acceptons l'augure.

4. L'établissement de sous-voies et de marquises dans certaines gares et stations a également fait l'objet de nos préoccupations.
5. Il en est de même de la suppression de la surtaxe additionnelle de distance entre Moutier et Granges qui constitue une inégalité de traitement par rapport aux parcours identiques des CFF. Ceux-ci ont pu supprimer toutes les surtaxes de montagne et de tunnel avec l'aide de la Confédération.
6. C. J. : Le comité de l'ADIJ estime que la seule solution logique du problème des chemins de fer privés serait de procéder à la nationalisation et leur incorporation au réseau fédéral de toutes les lignes privées qui présentent un intérêt économique direct. C'est la seule manière de traiter équitablement toutes les régions du pays et, en ce qui concerne spécialement le Jura, d'assurer l'existence des C. J. qui sont absolument nécessaires à l'économie des Franches-Montagnes. Un rapport dans ce sens a été envoyé au Comité de Moutier.

2. Routes

Le réseau routier jurassien qui, par défaut de matières imperméables de revêtement, n'a pu être entretenu de manière convenable pendant la guerre, n'a pas encore été remis en état comme il se devrait. Nos ingénieurs d'arrondissement font ce qu'ils peuvent avec les crédits mis à leur disposition. L'Etat non plus ne peut suffire partout à la fois. On s'en tire comme en d'autres domaines en dressant un plan décennal de réfection !

La répartition des crédits cantonaux se fait en attribuant à chaque arrondissement des parts à peu près égales. Ce faisant, on oublie que les routes jurassiennes avec leurs assises friables de calcaire sont plus coûteuses à entretenir que celles de l'Ancien canton. Les graviers de revêtement sont amenés depuis les régions alpines où se trouve de la pierre plus dure que chez nous, d'où frais plus élevés. Ce facteur devrait être considéré en haut lieu lors de la répartition des crédits destinés à l'entretien des routes.

Les démarches que l'ADIJ a faites en 1948 n'ont malheureusement pas été toutes couronnées de succès, quoique pour l'une ou l'autre nous ayons trouvé une oreille attentive. Notre programme de revendications comprend les points suivants :

1. Goudronnage ou asphaltage de toutes les routes sur lesquelles circulent des automobiles postales et des autres artères principales.
2. Remise en état de la route du Pichoux.
3. Correction et élargissement de la route Delémont-Aesch-(Bâle) et inscription de cette artère importante dans le plan d'aménagement national.

4. Correction de la route Les Malettes-Saint-Ursanne.
5. Correction du tronçon de route Corgémont-Cortébert.
6. Aménagement des voies de pénétration (Mulhouse)-Moulin-Neuf-Delémont et (Paris-Besançon)-Goumois-Saignelégier-(Berne).
7. Suppression de passages à niveau.

3. Service postal

La distribution du courrier n'a pas donné lieu en 1948 à des démarches particulières. En revanche, des améliorations ont été demandées et en partie obtenues pour les courses d'automobiles postale : Bienne-Romont, Moutier-Souboz, Saint-Ursanne-Soubey, Porrentruy-Damvant.

4. Distribution de l'électricité

Notre action en faveur de l'électrification des fermes de montagne a continué à produire ses effets au cours de l'année. Les F.M.B. de même que l'Usine de la Goule réalisent leur plan quadriennal et la fée Electricité aura bientôt conquis les derniers recoins du Jura.

5. Régions montagneuses

Notre requête au gouvernement en vue d'obtenir de la Confédération qu'elle reconnaisse comme régions montagneuses au même titre que certaines vallées alpines les lieux habités du Jura situés à plus de 900 mètres d'altitude pour l'octroi de subventions fédérales (assurance-maladie, médecins et sages-femmes, construction de routes, etc.) a fait l'objet d'une enquête et d'une étude approfondies de la part de la Direction cantonale de l'économie publique. Celle-ci a demandé aux cantons de Vaud, Neuchâtel et Soleure de se joindre à elle pour intervenir auprès du Conseil fédéral. Il a été pris acte de la requête en répondant qu'actuellement il n'est pas possible de la prendre en considération, mais que la question serait reprise à l'occasion de la révision prochaine de la loi sur l'assurance-maladie.

Nous nous faisons un agréable devoir de remercier ici M. le conseiller d'Etat Gafner d'avoir bien voulu prendre en mains cette affaire et de l'avoir conduite aussi loin que possible.

6. Place d'arme des Franches-Montagnes

Cette épineuse question a été liquidée à la satisfaction de ceux qui aiment la nature et qui tiennent à protéger les sites. Les citoyens de Saignelégier ont pris une décision qui semble avoir rallié l'approbation de la grande majorité des intérêts du Jura.

7. Conférences

Comme par le passé, des conférences d'intérêt général ont été organisées pendant l'hiver 1948/49.

Nous avons eu le plaisir et l'honneur d'entendre M. le conseiller d'Etat Gafner en décembre à Delémont. Il nous a parlé de l'économie du canton de Berne. La conférence a été illustrée de belles projections lumineuses.

En décembre, la commission sociale a fait venir M. Dérobert, économiste à Genève, pour nous entretenir de « La ville et la campagne ». Son remarquable exposé a paru dans le Bulletin.

En janvier, c'est M Edgar Primault, président de la Chambre suisse de l'horlogerie, qui a bien voulu se déranger à notre intention. Il a parlé à Tavannes de « La situation actuelle de l'industrie horlogère ». Lui aussi a captivé son auditoire par une vue très complète sur la fabrication et le commerce de la montre.

En février enfin, M. le conseiller d'Etat Stähli, appelé par la commission agricole, a renseigné les Jurassiens, à Porrentruy, sur la nouvelle législation agraire en préparation. Ce fut également extrêmement intéressant et instructif.

Nous exprimons encore une fois à nos honorables conférenciers la reconnaissance de l'ADIJ et des très nombreux participants qui conservent un excellent souvenir de ces belles journées.

8. Commissions industrielle et commerciale

Pour faire suite à un voeu de la Société des importateurs et exportateurs de Porrentruy, l'assemblée générale de 1948 a chargé le comité de créer deux nouvelles commissions, l'une pour les questions industrielles, l'autre pour celles relevant du commerce. Une réunion d'intéressés a eu lieu au cours de l'automne, mais la constitution définitive des commissions a dû être différée jusqu'après le règlement par le Grand Conseil de la question jurassienne.

9. Divers

Nous devons encore mentionner quelques démarches :

1. En faveur de la suppression des taxes prélevées par l'Etat pour l'usage par les communes du chemin servant à l'exploitation des forêts du Doubs dans la région de Soubey.
2. Pour le maintien d'une auberge à Tariche.
3. Pour le maintien à Delémont du dépôt fédéral des alcools dont la Régie étudiait le déplacement.

D'autre part, de nombreuses subventions ont été accordées à des auteurs, organisateurs de concours sportifs, sociétés d'intérêt public, etc., prélevées sur le produit de la loterie cantonale « Seva ».

10. Protection de la nature

Président : M. le Dr R. Baumgartner, à Delémont

Secrétaire : M. le Dr M. Joray, à La Neuveville

Un objet figure depuis des années à l'ordre du jour de chaque réunion de la commission, c'est l'*Etang de la Gruyère*. Nous avons obtenu, il y a quelques années, la protection provisoire de ce site qui, on le sait, est situé sur le territoire de Saignelégier. Dans le courant de l'année écoulée, la Commission cantonale pour la protection de la nature nous demandait de mettre tout en œuvre pour arriver à la protection définitive. Or cette réalisation est liée à la question de la régularisation du niveau de l'eau de l'étang, qui dépend elle-même de l'amenée du courant électrique à la scierie de la Gruyère. D'autre part, le projet d'établissement d'une place d'artillerie sur le territoire communal de Saignelégier (qui englobait l'étang dans sa zone de protection) avait mis notre commission dans l'expectative. Aujourd'hui l'électricité a été amenée de Saignelégier au Moulin de la Gruyère, et les électeurs du chef-lieu des Franches-Montagnes, con-

voqués en assemblée extraordinaire le 27 décembre dernier pour prendre position au sujet du projet d'installation de la place d'artillerie, ont décidé par 276 voix contre 1 « de cesser toute tractation avec le Département militaire fédéral et de repousser énergiquement l'installation d'une place d'artillerie sur le territoire de la commune de Saignelégier ». Au vu de cette décision, notre commission a immédiatement décidé de reprendre les pourparlers avec les autorités communales de Saignelégier pour tendre à la mise sous protection définitive de l'étang, après avoir préalablement résolu la question du niveau de l'eau.

Cyprès chauve d'Angenstein. Les travaux préliminaires pour la mise sous protection de cet arbre n'avancent que lentement ; il faut en attribuer la cause au fait que le terrain sur lequel est situé cet objet est la propriété de plusieurs personnes.

Chêne des Bosses, Châtillon. Il s'agit ici d'un chêne pédonculé, remarquable par ses dimensions, et qui nous a été signalé par M. Jean Christe, instituteur à Courrendlin. M. Ed. Juillerat, ingénieur forestier à Delémont, nous a donné récemment un préavis favorable sur l'état de conservation de cet arbre, qui peut avoir près de 500 ans. Les travaux pour la demande de mise sous protection par l'Etat vont être entrepris incessamment.

Kaba (Exposition cantonale bernoise à Thoune, en 1949). Avec l'approbation du comité de l'ADIJ, notre commission a décidé de participer à la Kaba. Nous y serons représentés dans la section « Protection de la nature » par des agrandissements photographiques d'objets protégés dans le Jura.

Au printemps 1948 le président de la Commission jurassienne, après s'être rendu à Brislach en compagnie de M. A Marchand, Delémont, garde-pêche de l'Etat, remit à la Commission cantonale, à l'intention de la Direction cantonale des forêts, section de la pêche, un préavis qui lui avait été demandé sur la correction de la Lüssel en corrélation avec la protection du poisson.

Le président accompagna M. Itten, président de la Commission cantonale, lors d'une expertise faite à Laufon, au sujet d'une carrière ouverte récemment au-dessus de la ville ; l'expertise était également demandée par la Direction des forêts.

La Commission cantonale nous a remis pour nos archives les pièces relatives à la mise sous protection par l'Etat (10 décembre 1948) d'un bloc erratique, dit *Monument commémoratif Montagu*, situé au-dessus de La Neuveville. La même commission nous a invité à entreprendre les travaux pour la mise sous protection d'une série de blocs erratiques intéressants, pour lesquels elle nous a déjà fourni les principales données (lieu, coordonnées, accès, origine, volume, etc.).

En mai 1948 nous avons fait remettre gratuitement par la Commission cantonale 20 exemplaires de l'*Atlas des plantes protégées dans le canton de Berne*, au comité du Parc jurassien de la Combe Grède, à l'intention des membres de ce comité et des gardes bénévoles de la grande réserve jurassienne. Ajoutons que selon communication d'un décret du Conseil-exécutif, du 12 octobre 1948, et des pièces complémentaires pour nos archives, le Parc jurassien de la

Combe Grède a été agrandi encore une fois dans la région du Plan de L'Egasse et de la Métairie du Milieu.

Comme chaque année le président de notre commission a pris part à la conférence cantonale pour la protection de la nature à Berne, le 18 avril 1948, à laquelle assistaient 24 organisations s'occupant de la protection de la nature ou ayant inscrit la protection de la nature dans leurs statuts. A cette occasion le représentant de la police cantonale, M. Ammann, nous a déclaré qu'une surveillance plus stricte que par le passé sera désormais exercée sur les cueillettes abusives et le commerce des jonquilles. Nous avions relevé, l'année précédente, les abus constatés dans ce domaine.

Enfin, signalons pour clore notre rapport, deux publications fort intéressantes se rapportant à des objets géologiques, qui ont vu le jour en 1948, et qui touchent de près la protection de la nature :

1. Dr Ed. Gerber et K.-L. Schmalz, *Findlinge* (Blocs erratiques), collection Heimatbücher, Editions Paul Haupt, Berne, richement illustré. Dans ce cahier figurent, entre autres, les blocs erratiques de Pré la Patte (commune de Péry), et le bloc erratique de la ferme de Jobert, sur Chasseral, objets protégés par le canton.
2. Dr F.-Ed. Koby, *Les vestiges de mégalithes dans le Nord du Jura* ; 60 pages avec de nombreuses illustrations, dans les Actes de la Société jurassienne d'Emulation, année 1947.

Ce dernier travail nous fournira, au moment voulu, de précieux renseignements pour la mise sous protection de diverses pierres; nous pensons en particulier ici au Caillou de Sornetan.

11. Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. J. Christe, Courrendlin

L'activité de la Commission s'est concentrée sur l'établissement d'un règlement type d'urbanisme à l'intention des communes jurassiennes. Ce travail qui à première vue ne paraît pas compliqué pour des spécialistes tels que MM. Kleiber, architecte à Moutier, Gerster, architecte à Laufon, et Aubry, ingénieur à Tavannes, s'est avéré beaucoup plus complexe. Il fallait en effet tenir compte des particularités des communes. Tel règlement valable pour une grande cité industrielle se trouvait être inapplicable dans une localité paysanne. Aussi a-t-il fallu aux membres de la Commission de nombreuses séances pour mettre au point définitivement un règlement simple mais contenant néanmoins toutes les directives utiles pour les communes. C'est aujourd'hui chose faite et l'œuvre sera parachevée en 1949, en ce sens qu'une brochure de conseils en matière d'urbanisme sera élaborée.

La Commission s'est en outre intéressée à l'œuvre des médailles « Pour le visage aimé de la patrie ». Jusqu'à ce jour, la vente dans le Jura relevait de la bonne volonté. Dès 1949, l'ADIJ assumera l'organisation de cette vente. Il reste bien entendu que les personnes qui ont collaboré jusqu'à ce jour seront pressenties en premier lieu en tant que collaborateurs locaux.

La Commission est intervenue auprès de M. Bodmer, préposé à l'aménagement du plan national à Berne pour qu'il veuille bien assis-

ter à l'une de nos séances. M. Bodmer ayant aimablement accepté, nous avons pu, en commun, étudier de nombreux problèmes intéressant le domaine de la protection des sites. Nous sommes assurés de l'appui entier de l'instance cantonale et de cette façon, nous nous trouvons plus à l'aise pour aborder l'étude de problèmes plus vastes.

Le comité du Heimatschutz bernois nous a reconnus également comme sous-section officielle pour le Jura, ce qui nous permettra de participer à la répartition des subsides versés de divers côtés au Heimatschutz cantonal.

Une demande de subvention pour la rénovation du château de la Burg a été examinée avec bienveillance et dès que des précisions nous auront été fournies, nous verrons à participer à l'œuvre de rénovation entreprise.

12. Commission du tourisme pédestre

Président : M. R. Steiner, Delémont

Secrétaire : M. P. Joray, Delémont

I. Organisation :

Les mutations suivantes sont intervenues dans la composition de la commission au courant de l'année 1948 :

- M. Paul Joray, secrétaire-caissier, démissionnaire, a été remplacé à partir du 1^{er} décembre 1948 par Mlle Marie-Thérèse Mouttet, Avenue de la Gare 18, Delémont.
- M. Jean Liengme, Porrentruy, chef du district d'Ajoie, démissionnaire pour cause de départ, a été remplacé à partir du 1^{er} juillet 1948 par M. Ernest Berberat, ingénieur-forestier à Porrentruy.
- M. André Cuenin, instituteur, Soulce, chef du district de Delémont, démissionnaire, n'a pas encore été remplacé. Les travaux du district de Delémont ont été exécutés intérimairement par M. Steiner, à partir du 1^{er} avril 1948.

II. Etat d'avancement des travaux au 31.12.48 :

A. Projets :

Tous les plans routiers sont terminés et approuvés. Au cours des prochains mois ils seront traduits (en partie), multicopiers et distribués.

B. Signalisation :

1. Itinéraires marqués et contrôlés jusqu'au 31.12.48 :

Ajoie-Est :	N° 14 Saint-Ursanne-Les Rangiers.
Delémont :	N° 3 Delémont-La Haute Borne-Les Rangiers.
Laufon :	N° 5 Delémont-Liesberg/station-Laufon.
Fr.-Montagnes-S. :	N° 6 Le Noirmont-Cerneux Godat-Biaufond. N° 15 Saint-Imier-Mont-Soleil-Le Noirmont.
Chasseral :	N° 7 Bienne-Douanne-La Neuveville. N° 11 La Neuveville-Chasseral. N° 15 Chasseral-Saint-Imier. N° 20a Eviard-Frinvillier.
Moron :	Moutier-Moron-Tramelan.

2. *Itinéraires marqués mais pas contrôlés jusqu'au 31.12.48 :*

Laufon :	N° 7 Kleinlützel-Ederswiler.
Fr.-Montagnes-N. :	N° 1 Saint-Ursanne-Pontoy-Ocourt. N° 2 Saint-Ursanne-Epiquerez-Soubey. N° 4 Saint-Ursanne-Montfaucon-Saignelégier. N° 5 Glovelier-Montfaucon-Saignelégier. N° 6 Saint-Brais/station-Césai-Epauvillers. N° 7 Saulcy/stat.-Les Enfers-Soubey. N° 8 Montfaucon/stat.-Les Enfers-Soubey. N° 9 Saignelégier-Les Pommerats-Goumois. N° 10 Saignelégier-La Bosse-Soubey. N° 11 Soubey-Moulin Jeannottat-Goumois. N° 12 Glovelier-Tariche-Epauvillers. N° 13 Saint-Brais-Les Enfers-Goumois.
Fr.-Montagnes-C. :	N° 1 Tavannes- Les Breuleux-Le Noirmont. N° 2 Tavannes-Bellelay-Glovelier. N° 3 Tramelan-La Theurre-Saignelégier. N° 5 Tramelan-Les Rouges Terres-Bémont. N° 6 Tramelan-Montfaucon. N° 7 Tramelan-Lajoux-Glovelier. N° 8 Saignelégier-Le Noirmont-(Ch.-de-Fonds). N° 9 Saignelégier-Les Breuleux-Saint-Imier. N° 10 Saignelégier-Montfaucon-Glovelier. N° 11 Le Noirmont-Le Theusseret-Goumois. N° 12 Saignelégier-Goumois-(La Chaux-de-Fonds). N° 13 Saignelégier-Les Genevez-Bellelay. N° 14 Undervelier-Lajoux. N° 16 Undervelier-Glovelier.
Fr.-Montagnes-S. :	N° 17 Saint-Imier-Le Sergent.
Montoz :	N° 18 La Heutte-Montoz-La Bluai.
Chasseral :	N° 1 La Heutte-Jurahaus SAC-Chasseral.

3. *Itinéraires dont le matériel est livré mais pas posé :*

Ajoie-Ouest :	N° 1 Porrentruy-Sur la Croix-Saint-Ursanne.
Fr.-Montagnes-N. :	N° 3 Saint-Ursanne-Soubey.
Fr.-Montagnes-C. :	N° 15 Undervelier-Saulcy-Lajoux/stat. N° 17 Bellelay-Semplain.
Fr.-Montagnes-S. :	N° 1 Sonceboz-La Chaux-de-Fonds. N° 3 Tramelan-Les Bois. N° 4 Tramelan-Les Breuleux-Les Bois. N° 11 Mont-Soleil-La Chaux-de-Fonds. N° 12 Saint-Imier-Les Bois. N° 14 Mont-Soleil-La Chaux-de-Fonds. N° 16 Mont-Soleil-Les Breuleux. N° 17 Villeret-Les Breuleux. N° 18 Courtelary-Le Noirmont. N° 19 Courtelary-Tramelan.
Montoz :	N° 10 Malleray-La Rochette. N° 14 Reuchenette-La Rochette.
Chasseral :	N° 6 Bienne-Lignières.

4. *Itinéraires dont le matériel est commandé mais pas livré :*

Chasseral :	N° 9 Bienne-Reuchenette-Sonceboz.
-------------	-----------------------------------

5. *Itinéraires relevés et contrôlés dont le matériel est à commander :*

Ajoie-Est :	N° 10 Porrentruy-Cœuve-Bonfol.
-------------	--------------------------------

6. *Itinéraires relevés mais pas contrôlés :*

Ajoie-Ouest :	N° 3	Porrentruy-Grandfontaine-Damvant.
Delémont :	N° 1	Kleinlützel-Moulin Neuf-Lucelle.
	N° 3	Kleinlützel-Les Rangiers-(Saignelégier).
Laufon :	N° 12	Kleinlützel-La Réselle-Soyhières.
Raimeux :	N° 1	Moutier-Raimeux.
	N° 9	Moutier-Crémines-Gänsbrunnen.
Montoz :	N° 7	Court-La Bluai.
Chasseral :	N° 2	La Heutte - Métairie Derrière de Bienne-Renan.
	N° 3	Bienne/Frinvillier-Jobert-Chasseral.
	N° 4	Bienne/Frinvillier-Orvin-Nods.
	N° 5	Bienne/Frinvillier-Le Jorat-Nods.
	N° 7	Bienne-Twannbachschlucht-La Neuveville.
	N° 10	Bienne-Orvin-Chasseral.
	N° 12	La Neuveville-Lignières-Chasseral.
	N° 13	Sonceboz-Pont des Anabaptistes-Chasseral.
	N° 16	Bienne-Les Prés d'Orvin-Mont Sujet.
	N° 17	Douanne-Lamboing-Mont Sujet.
	N° 18	Gléresse-Prêles-Mont Sujet.
	N° 19	La Neuveville-Prêles-Mont Sujet.

7. *Répartition du matériel en place :*

	Matériel de signalisation en place :	
	Nombre de communes :	Nombre d'indicateurs :
Ajoie :		
a) Ouest	2	3
b) Est	2	11
Delémont-Laufon :		
a) Delémont	3	17
b) Laufon	6	15
Franches-Montagnes :		
a) Nord	14	137
b) Centre	10	57
c) Sud	6	37
Moutier :		
a) Moron	8	28
b) Raimeux	1	2
c) Montoz	—	—
Chasseral	4	66

8. *Conventions avec les communes :*

Ont signé la convention avec l'Association bernoise de tourisme pédestre dans le district de :

Courtelary	4 communes
Delémont	10 communes
Franches-Montagnes	15 communes
Laufon	0 commune
Moutier	6 communes
La Neuveville	4 communes
Porrentruy	2 communes
	41 communes

9. *Collaborateurs locaux :*

Nous disposons de collaborateurs locaux dans les districts, comme suit :

Courtelary	6 communes	7 collaborateurs
Delémont	17 communes	17 collaborateurs

Franches-Montagnes	15 communes	15 collaborateurs
Laufon	1 commune	1 collaborateur
Moutier	7 communes	7 collaborateurs
Neuveville	4 communes	4 collaborateurs
Porrentruy	3 communes	3 collaborateurs
Bienne	2 communes	2 collaborateurs
Nidau	3 communes	3 collaborateurs

10. Tableaux d'orientation :

Deux tableaux d'orientation sont en place, celui de La Neuveville qui a déjà subi des dommages et qui devra être remplacé et celui de Saignelégier.

C. Autres travaux :

1. Guides :

Le guide de Chasseral est à l'impression, il sortira de presse au mois d'avril 1949.

Le guide des Franches-Montagnes est en préparation.

2. Courses conduites :

L'Association bernoise de tourisme pédestre a organisé au cours de l'année 1948, deux courses dans le Jura.

— le 23 mai : Glovelier-Combe Tabeillon-Tramelan, avec 180 participants et M. Zeugin comme chef de course,

— le 17 octobre : Moutier-Montagne de Moutier-Roches, avec 80 participants et M. Zeugin comme chef de course.

Pour la première fois, l'Association bâloise de tourisme pédestre a organisé une course dans le Jura, le 6 mai, Montfaucon-Soubey-Tariche-Saint-Ursanne, avec 55 participants et M. Zeugin comme chef de course.

3. Passerelle sur la Birse à Soyhières :

La passerelle sur la Birse à Soyhières, construite par l'Armée pendant le dernier service actif, pourra probablement être maintenue. Elle rendra des services au tourisme pédestre.

4. Campagne de propagande pour le recrutement de nouveaux membres :

La Commission a fait une campagne de propagande dans le Jura pour le recrutement de nouveaux membres pour l'Association bernoise de tourisme pédestre. Les résultats de l'action auraient pu être meilleurs. Nous avons recruté 18 nouveaux membres dans le Jura. Nous les remercions de l'intérêt qu'ils ont ainsi manifesté au tourisme pédestre.

13. Commission scientifique

Président : M. L. Lièvre, Porrentruy

Secrétaire : M. le Dr G. Keller, Porrentruy

M. le Dr Albert Eberhardt, à Saint-Imier, a poursuivi ses recherches dans le domaine de la *Bryologie* par l'étude des *Muscinées* du Val de Saint-Imier et des chaînes de Chasseral et du Mont-Soleil.

A l'assemblée générale de l'Emulation à Saignelégier, il a fait une conférence sur l'état de ses travaux relatifs à cette question. Son catalogue des *Muscinées* de cette région paraîtra dans les *Actes* en 1949.

En hydrologie, M. Eberhardt a continué ses prospections en vue de l'alimentation en eau potable du Val de Saint-Imier. La première partie de son mémoire sur cette affaire a paru dans le numéro de jan-

vier 1949 du « Bulletin » de l'ADIJ, sous le titre : « Contribution à l'hydrologie du Val de Saint-Imier ».

M. le Dr Gotfried Keller a publié sa thèse de doctorat : *Uber Hydroxyde des zwertigen Eisens u. deren dunkelgrünen Oxydationsprodukte*. Il se propose d'étendre ses recherches, avec l'aide de l'ADIJ, aux sels basiques de fer divalent, puis aux sulfates, bromures et fluorures de ce même élément.

M. Lucien Lièvre a poursuivi ses recherches sur le cours souterrain de la rivière de la Haute-Ajoie, l'*Ajoulotte* et sur les incidences de l'action de capture qu'exerce cette rivière sur les sources alimentant les diverses localités de cette région, sources dont le débit ne cesse de diminuer d'une façon inquiétante.

Le rapport qu'il a été appelé à fournir au gouvernement sur cette question a été déterminant pour l'allocation par l'Etat d'une subvention de fr. 400.000 en faveur de l'exécution du projet d'alimentation en eau de la Haute-Ajoie — première étape — devisée à fr. 800.000.

D'autre part, M. Lièvre a repris systématiquement les études concernant le projet de rétablissement d'un lit à ciel ouvert qui recueillerait une portion des eaux souterraines de la Haute-Ajoie, de manière à redonner de la vie à cette vallée « morte ». ¹⁾

Il a concentré son attention sur les grottes de Réclère et dirigé ses recherches vers la caverne primitive dont l'effondrement a pré-ludé à la formation des grottes actuelles.

Les travaux nécessaires pour pratiquer un tunnel d'accès à la caverne primitive ne semblent pas demander d'efforts insurmontables, d'après les indications tirées d'une reconnaissance minutieuse des lieux. Des travaux semblables ont été pratiqués dans les grottes de Postumia, où les objectifs envisagés ont été atteints.

D'ailleurs, une équipe expérimentée de la Société suisse de spéléologie s'est mise à la disposition de M. Lièvre pour procéder à ces hardies explorations.

Cette même équipe se chargerait aussi de l'exploration des tronçons supérieurs, non encore identifiés de l'*Ajoulotte*.

M. le Dr Koby, avec une équipe bénévole de Bâle, a procédé à l'exploration de la caverne de Vaberbin, près de Calabri, sur le territoire de Bressaucourt.

A une assez grande profondeur, dans une couche contenant de petits cailloux roulés, M. Koby put identifier des os d'animaux remontant au pléistocène. Il est certain maintenant que l'ours des cavernes a hanté ces lieux ; et c'est la première fois qu'on trouve en Ajoie des traces de l'*U. spelaeus*. L'exploration continue.

M. le Dr Perronne a continué ses travaux de recherches des anciennes « ferrières » du Jura.

Enfin, MM. Perronne, Koby et Lièvre ont préparé un plan d'exploration des abris sous roche, au-dessous de l'ancien château de Saint-Ursanne.

14. Commission pour le travail à domicile

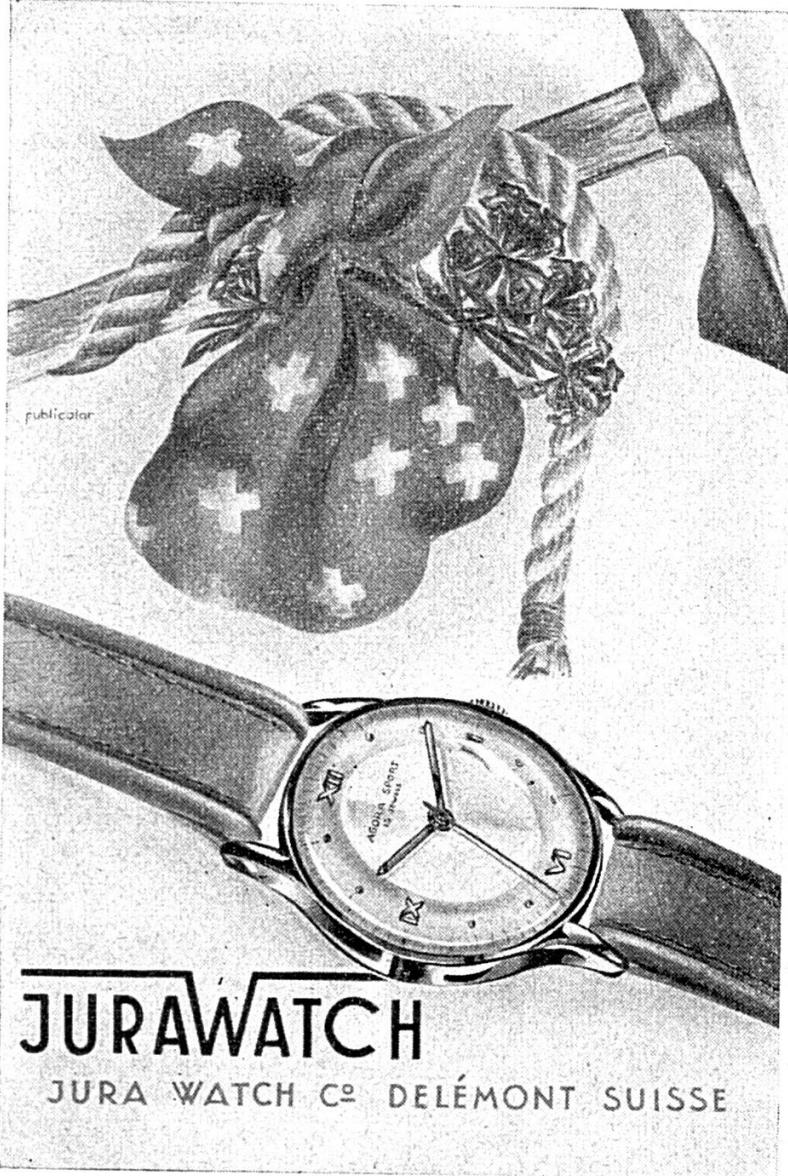
Président : M. H. Reber, Reconvillier

Il est impropre de parler d'activité, au sens que l'on donne à ce mot dans une commission comme la nôtre... Toutefois, même si notre

1) Un exposé de l'avant-projet de cette entreprise a paru dans « Les Intérêts du Jura », numéro de sept. 1948, pages 165 et suivantes.

Chemin
de fer

Soleure-
Moutier



JURA WATCH
JURA WATCH Co. DELEMONT SUISSE

Communication la plus courte et la
meilleur marché entre

le Jura bernois et le Jura soleurois

pour

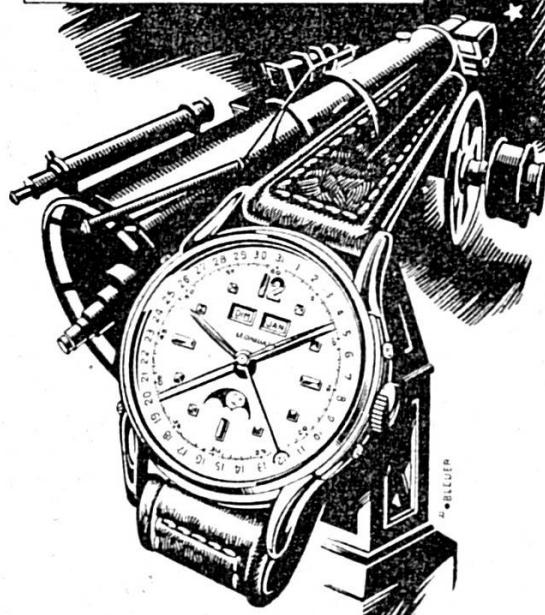
l'Emmental

l'Oberland bernois

et la Suisse centrale.

Matériel roulant moderne.

LEONIDAS



... présente une grande
nouveauté... **la montre ca-
lendrier automatique
avec phases de lune !**

* *
Montres de précision
Chronographes
Compteurs
* *

Chez les bons horlogers

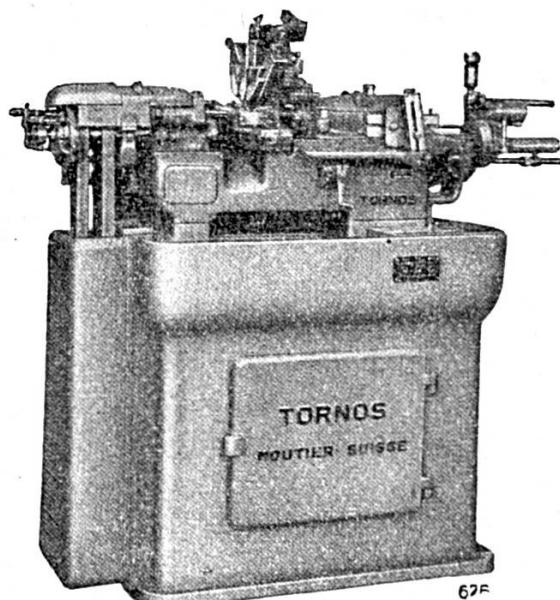
Leonidas Watch Factory Ltd.

Saint-Imier (Suisse)

Maison fondée en 1841

382

Tours automatiques à décolleter



TORNOS

*De haute
précision*

385

travail est arrêté, même si la commission est en complet sommeil, nous avons tenu le coup, encaissé la crise de découragement et accepté les critiques.

Quelques demandes isolées de travail à domicile ont été traitées ; elles concernaient la branche horlogère ; dans ce cas nous avons simplement prié les intéressés de prendre contact personnellement avec les fabriques.

Le contact est également maintenu avec l'Office suisse du travail à domicile qui nous a fait parvenir le message du Conseil fédéral sur un projet d'arrêté fédéral tendant à encourager le travail à domicile. Il appartiendra à notre commission d'étudier le problème dès qu'il sera souhaitable de la convoquer.

Une dernière constatation : l'offre de travail à domicile diminue dans la branche « confection » et « articles divers » ; ce n'est pas pour faciliter une reprise de notre activité si des demandes nous étaient présentées dans une proportion croissante.

15. Commission sociale

Président : M. M. Bindit, Moutier

Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont

La tâche de la Commission sociale n'est pas facile. Chargée de s'intéresser aux problèmes du jour, elle tâche de le faire dans la mesure de ses compétences. Mais, il faut bien le dire, chaque fois qu'elle prend une initiative, elle provoque des inquiétudes plus ou moins vives suivant les sujets qu'elle aborde ou les milieux qu'elle intéresse. Ces réactions la forcent parfois à une prudence exagérée. Cependant, au cours de cette dernière année, elle a touché trois points particuliers.

Dans deux séances, elle s'est occupée des relations entre le travail et le capital. Il a bien fallu parler de patrons et d'ouvriers, de contrats collectifs, de communauté professionnelle, de commissions mixtes d'entreprises, de commissions paritaires et autres institutions existantes ou souhaitables dans la vie industrielle. C'est précisément dans ce domaine du travail que les opinions ont le plus de peine à se concilier pour déceler des possibilités de réalisation. L'effort sera tout de même repris au cours des séances de 1949.

Dans un cadre plus restreint, mais toujours dans le même ordre d'idées, une conférence publique fut organisée à Moutier pour étudier *En quoi l'organisation de la formation professionnelle est perfectible* dans le cadre de la législation actuelle. L'introduction du sujet avait été confiée à M. E. Jeangros, chef de l'Office cantonal de la formation professionnelle. L'expérience fut, ici, particulièrement concluante, à en juger par l'abondance et la variété des interventions au cours du long entretien qui suivit.

En décembre dernier, M. le Dr Dérobert, économiste à Genève, présenta, également en conférence publique, une étude sur les rapports actuels entre *La ville et la campagne*. Industrielle, la ville compte surtout sur l'exportation des produits manufacturés. Mais pour vendre des machines ou des montres, il faut prévoir la possibilité d'acheter ce que les pays étrangers peuvent fournir, soit, le plus souvent, des produits qui viennent concurrencer ceux de notre sol ou de l'élevage. D'où inquiétude de la campagne qui se voit menacée par

des prix trop bas. Pour se protéger, l'agriculture recourt aux subventions ou aux mesures protectionnistes. Et voilà deux secteurs de la vie économique du pays mis en opposition, réduits à chercher des « formules suisses » pour pouvoir continuer à vivre côte à côte selon le credo helvétique : Un pour tous, tous pour un.

Condamnée à côtoyer toujours ces frontières d'intérêts divergents, la Commission sociale de l'ADIJ essaie modestement de vivre à la recherche de possibilités de contacts utiles entre citoyens d'un même coin de terre.

Avec l'année qui s'ouvre, elle songe, comme elle l'a fait pour la loi sur l'AVS, à apporter sa collaboration pour préparer la votation du 22 mai prochain sur la nouvelle loi fédérale concernant la lutte contre la tuberculose. Encore un terrain sur lequel s'affronteront les différentes conceptions de la liberté.

16. Commission agricole

Président : M. E. Loeffel, Courtemelon

Secrétaire : M. M. Ogi, Courrendlin

L'activité de la Commission agricole pour l'exercice 1948 se résume comme suit :

Deux séances de la Commission. Les affaires courantes furent liquidées directement en séance de bureau.

La Commission s'est occupée particulièrement du problème du nouveau régime du sucre soumis au peuple en votation populaire. A cet effet de nombreuses conférences d'orientation furent organisées et un important matériel fut distribué dans le Jura. Le résultat de la consultation populaire sur le nouveau régime du sucre laisse au sein de la Commission une impression plutôt pénible. On se rend compte qu'il faudra reprendre ce problème sous un autre aspect si l'on veut assurer à l'agriculture les moyens d'existence. Ce n'est pas en refusant une possibilité de travail demandée par l'agriculture qu'on lui assurera ses moyens d'existence ou que l'on supprimera le lamentable régime des subventions.

Il a été procédé à l'élaboration et à la distribution de huit diplômes en témoignage de reconnaissance pour ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de 10 ans. Il s'agit de :

Nom du bénéficiaire	Années	Famille dans laquelle l'ouvrier a servi
Ad. Hänzi, Tavannes	12	H. Barfuss, Boveresses, Corgémont
Fr. Mosimann, Courrendlin	10	J. Widmer, agric., Courrendlin
L. Girardin, Moutier	11	Arm. Carnal, Solitude, Moutier
P. Klinger, Le Violat	20	Rob, Blaser, Le Violat, Courrendlin
Ad. Von Burg, Brislach	32	Famille Vve Christe, Brislach
Eug. Valet, Laufon	25	Vve L. Schumacher, Laufon
Ernestine Saner, Laufon	23	A. Zbinden, Fiechtenhof, Laufon
J. Paratte, Cerneux-Veusil	23	L. Bilat, agric., Cerneux-Veusil

Une grande conférence a été organisée le 6 mars 1948 à Delémont avec sujet : *Quelques aspects sur les problèmes d'actualité de l'agriculture moderne* par le Dr Galley, directeur de la station de chimie agricole à Montagibert/Lausanne, et le *Régime du sucre en Suisse* par

M. E. Loeffel, directeur de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon/Delémont.

Cours d'arboriculture et mise en valeur des fruits	39	journées
Cours d'élevage bovin	3	"
Cours d'élevage chevalin	1	"
Cours d'ensilage	1	"
Cours itinérant de culture	2	"
Cours de comptabilité	6	"
Cours de destruction des mauvaises herbes	2	"
Conférences diverses	18	"

La Commission s'est occupée du recrutement de nouvelles organisations agricoles à l'ADIJ. Le résultat fut satisfaisant.

La Commission agricole, par son président, a été chargé de représenter l'ADIJ au sein de la Kaba, exposition cantonale, section agriculture, Thoune 1949. A cet effet il y eut trois séances.

Conclusion.

Nous terminons ce rapport d'activité en exprimant des sentiments de reconnaissance. Notre gratitude entière va à tous ceux qui nous ont encouragés et soutenus dans notre tâche, aux autorités cantonales et fédérales qui se sont penchées sur les problèmes que nous leur avons soumis, aux administrations ferroviaires et autres qui en ont fait de même, à nos fidèles collaborateurs, aux organes de « La Jurassienne » dont l'assurance-maladie se développe normalement, à nos membres enfin pour leur précieux appui. Nous sommes aussi redevables à la « Seva » pour les fonds qu'elle met à notre disposition, nous permettant de réaliser et de soutenir des travaux utiles qui sans cela ne se feraient pas.

Pour œuvrer en faveur du Jura, notre coin de terre, il faut pouvoir compter sur le dévouement de tous. Nous sommes heureux de constater que notre travail se fait dans une atmosphère de sympathie et d'entente. Si cette condition n'était pas remplie, nos efforts seraient vains. Un arbre qui n'est pas planté dans la bonne terre ne saurait porter de bons fruits.

Moutier, le 14 mars 1949.

Au nom du comité de l'ADIJ :

Le président,

Le secrétaire,

F. REUSSER.

R. STEINER.

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. o Secrétaire: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier: H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Administr. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité: Par l'administration du Bulletin — Editeur: Impr. du Démocrate S.A., Delémont

Abonnement annuel: Fr. 6.— Prix du numéro: Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source